L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No. 19 RUE DU CHARTRES.

NOUVELLE-SÉRIE

VENDREDI MATIN, 17 NOVEMBRE.

France.

Ouverture des Chambres.

La proposition Gatineau.

Les conseils municipaux de Tarn-et-Garonne sont convoqués, par décret du 1er novembre, à l'effet de nommer, le dimanche 12 novembre, leurs délégués et suppléants en vue de l'élection d'un sénateur. C'est le 17 décembre que le collége électoral procédera au remplacement de Sénat de M. de Limairac.

—La gauche a cru devoir porter le général Borel, ancien chef d'état-major du maréchal de Mac-Mahon, comme candidat inamovible. La gauche serait entamé, en outre, des négociations avec les membres de l'Appel au peuple sur le nom de MM. Claude Bernard et Borel. Le centre droit accepterait MM. Borel et de Chabaud-Latour. Le dernier poste M. Oberndorf.

—Nous croyons savoir qu'en certain et vraisemblablement prochain, un ministre de l'intérieur, des attaques de certains journaux cléricaux et bonapartistes dirigent depuis quelque temps contre la Constitution républicaine, ainsi que des insinuations malveillantes qu'ils adressent au chef de l'Etat.

Mais le ministère de l'intérieur ne peut prendre aucune initiative pour faire poursuivre les attaques dirigées contre la forme actuelle du gouvernement, et c'est le premier qui rende inattaquable de juger s'il y a lieu à procès.

Toutefois, ceux qui accuseraient le gouvernement de négligence ou d'indifférence commettaient une grave erreur, car d'après nos informations, il n'est point resté insensible à la polémique passionnée et même violente dont on use depuis quelque temps contre tout ce qui touche à la Constitution républicaine.

(*Moniteur universel.*)

—Le rapport de MM. Brisson et Joly sur l'élection de M. le comte de Damaine, à Avignon, après avoir minutieusement examiné et exposé les griefs articulés contre cette élection, conclut à son invalidation, en proposant à la Chambre de renvoyer, à cause de certains faits spéciaux, certaines de prescription admissibles, de fraude et de violence, le dossier au garde des sceaux, pour faire ce qui lui appartiendra, et au ministre de l'intérieur, pour assurer la sincérité des élections dans le département de Vaucluse.

On nous écrit de Versailles (Chambre des députés) :

"La séance a duré à peine une heure; mais c'est tout ce qu'il, fallait. Sans le tirage des bureaux, qui s'est fait d'une main lente, elle n'aurait duré qu'un quart d'heure, et c'était encore assez.

"M. Grévy n'a pas même prononcé les courtes paroles d'adieu auxquelles a droit la mémoire de MM. Camille Claude et Servan. A deux heures et demie, lecture du décret qui ouvre la session extraordinaire; à trois heures dix minutes, fin du tirage des noms des membres des onze bureaux de la Chambre, et aussitôt fixation de l'ordre du jour.

"Le président rappelle que, en tête du dernier ordre du jour, celui du 12 août, immédiatement après le budget des beaux-arts, figurait la proposition Gatineau, et il demande s'il y a de l'opposition à ce qu'elle soit maintenue à son rang. Silence universel. Vous voyez ce qu'est devenue la prétendue démarche du centre gauche qui devait amener au moins une majorité pour le cas où il voudrait demander l'ajournement jusqu'à l'année prochaine. M. Tirard monte à la tribune, mais c'est pour proposer d'examiner d'urgence, avant les parties du budget qui restent à voter, les nouveaux contrats passés entre le ministre des finances et la Compagnie des allumettes chimiques. La séance n'est pas interrompue. M. Bocher lui succède. C'est pour dire, au nom de la commission du budget, quel ordre il lui semble bon de suivre dans la discussion de la loi des finances. La liste est celle que les journaux ont généralement donnée : marine, agriculture et commerce, affaires étrangères, intérieur, Algérie, travaux publics, finances, justice, cultes, Légion-d'Honneur et Imprimerie nationale, et enfin le budget des recettes, moins les contributions directes, déjà votées.

"Toujours même solidité, même sagesse. C'est alors le tour de M. Lisbonne, rapporteur de la proposition Gatineau sur la cessation des poursuites relatives à l'insurrection de la Commune. Il propose de délibérer vendredi. Personne encore ne fait d'observations; on du moins un seul membre, plus impatient qu'il n'est vraiment nécessaire, demande à siéger demain et de mettre sans aucun délai l'affaire au feu. M. Lisbonne répète que c'est vendredi que propose la commission, et, la Chambre n'ayant dit mot, M. Grévy déclare que c'est qu'elle y consent.

"On ne siégera pas d'ici là.

Voici le texte de la proposition Ganiseau :

Art. 1er. A partir de la promulgation de la présente loi, les faits se rattachant à l'insurrection de 1871 ne pourront, soit, à Paris, soit dans les départements, donner lieu à de nouvelles poursuites ni autoriser la continuation de poursuites commencées qu'à l'encontre des individus inculpés comme auteurs principaux ou comme coauteurs du crime d'assassinat, du crime d'incendie ou du crime de vol.

Art. 2. Ces accusés seront traduits devant la cour d'assises, conformément aux dispositions du droit commun. La procédure sera reprise à partir du dernier acte qui a été l'information déjà ouverte.

La cour d'assises sera saisie en vertu de l'ordre de mise en jugement s'il a été déjà prononcé conformément à l'article 106 du code de justice militaire et de l'article 1er, § 5, de la loi du 7 août 1874.

Dans le cas contraire, la cour d'assises sera saisie par l'arrêt de renvoi de la chambre des mises en accusation.

Art. 3. Les individus condamnés par contumace comme auteurs principaux, coacteurs ou complices, pour crimes politiques ou de droit commun, à raison de faits énoncés en l'article 1er de la présente loi, purgeront leur contumace devant le jury s'ils se représentent ou s'ils sont arrêtés avant que la prescription ait éteint la peine prononcée contre eux.

Il sera procédé à leur égard conformément à l'article précédent et aux articles 78 du code de justice militaire, 476 et suivants du code d'instruction criminelle.

Ainsi qu'il avait été convenu, dit la *France*, dans la conférence des bureaux de gauche, de la Chambre des députés, les trois présidents, MM. Lepère, Albert Grévy et Germain, assistés de M. Leblond, président de la commission de cessation des poursuites, se sont rendus chez M. Dufaure pour lui demander son avis sur les divers articles de la proposition Gatineau.

Voici d'après les renseignements du *Rappel* la réponse qu'a faite le garde des sceaux :

M. Dufaure a déclaré qu'en principe il était partisan de la cessation des poursuites, et qu'il admettait parfaitement qu'après cinq années écoulées, on donnât, dans un but éminemment politique, la paix et la tranquillité à la partie de la population qui, victime de l'agitation entretenue, avait pris part aux événements de 1871. Mais il croit difficile, sinon impossible, d'arriver à ce but par voie législative.

La proposition Gatineau prescrit la cessation des poursuites pour tous les faits de la Commune, à l'exception des crimes d'assassinat, d'incendie et de vol. M. Dufaure trouve ces exceptions trop restreintes. Il croit très difficile de catégoriser ainsi les exceptions par une loi. La trop grande multiplicité des exceptions aggraverait la difficulté de rédaction du texte; et la rédaction trop simple, au contraire, de la commission établit une limitation selon lui insuffisante.

Toutefois, M. Dufaure n'a pas opposé de fin de non-recevoir absolue sur ce point; et il a laissé à entendre qu'il pourrait peut-être arriver à un accord avec la commission.

C'était pour éviter toutes ces difficultés, a-t-il dit, que le gouvernement avait eu recours à la publication de la lettre du président de la République au *Journal officiel*.

On nous a vivement attaqué à ce sujet, a ajouté M. Dufaure; on a soutenu que nous n'avions pas tenu nos engagements. Je ne veux pas entrer en polémique avec la presse; mais je suis en mesure de prouver devant les Chambres, lorsque l'heure sera venue, que j'ai tenu tout ce que j'ai promis. Les seuls pourvois que l'on ait constatés depuis la publication de la lettre présidentielle avaient pour but de purger des contumaces; il n'y a eu depuis aucune poursuite nouvelle.

M. Dufaure a ajouté qu'il croyait très bien—ainsi que les délégués des gauches lui en avaient donné l'assurance—que la présentation de la proposition Gatineau n'était pas un acte de défiance à l'égard du gouvernement; il admet parfaitement que les députés puissent songer à prendre des garanties et à faire en sorte que les engagements pris par les hommes qui sont au pouvoir—et qui ne liant qu'eux—puissent survivre à ces hommes en acquérant la fixité législative. Mais il croit cette œuvre très difficile à accomplir.

Revenant à la proposition Gatineau, M. Dufaure a dit que, quant à la juridiction de la juridiction de droit commun à connaître et les crimes de droit commun, il la reconnaît comme constitutionnelle, ce qui a fait introduire la juridiction militaire dans la loi sur l'état de siége. En outre, on établirait une inadmissible entre les accusés, qui ont été condamnés contradictoirement et ceux qui n'ont été condamnés que par contumace. Les uns ont répondu de leurs actes devant le conseil de guerre, tandis que les autres, s'ils purgeaient la contumace, répondraient de leurs actes devant le jury; de sorte que si les seconds sont acquittés, les premiers seront condamnés. Enfin, dans un même fait, les uns ont été jugés par le conseil de guerre, les autres par le jury. Ce sont là des choses troublantes au plus haut point, selon M. Dufaure, la tranquillité publique. Il persévérait, et on pouvait le faire par voie juridique, une élection qui, à Avignon, a été déclarée nulle par le conseil de préfecture, et qui, à Bordeaux, a été annulée par le conseil d'Etat.

Le lendemain, M. Dufaure a déposé les déclarations qu'il considère faire devant la commission de prérogative. Il y est déclaré à nouveau qu'il ne veut pas de la proposition Gatineau, et il paraît vouloir mettre fin aux conseils aux délégués des gauches.

LA VÉRITÉ.—Quand des milliers de médecins et de chimistes déclarent que les plus grandes propriétés des empêtrées peuvent se conserver de Benson, vous pouvez être sûr que leur popularité est fondée sur un vrai mérite. Il n'y a rien de ce genre dans le peuple, un article qui ait reçu tant d'approbation. Ils n'appartiennent pas à la médecine patentée; ils sont entièrement composés de végétaux qui ne contiennent pas de tout poison minéral ou chimique. Ils opèrent avec une rapidité étonnante sur le sang, les nerfs, les muscles et les glandes, et ces conditions nouvelles, maintenant un soulagement prompt et guérissent plus qu'aucun autre remède. Ils sont supérieurs à l'électricité dans leur action et guérissent positivement des maux que les autres empêtrent le faire que pallier. Les Bitters sont un indispensable remède dans une famille. Prix 5 cents.

LE VOTE DE LA LOUISIANE EN 1876.

Pour faciliter à nos lecteurs l'intelligence des résultats donnés dans nos dépêches, nous reproduisons ici le vote de la Louisiane en 1876, tel qu'il avait été compilé par le comité démocrate sur les documents officiels.

Paroisses.	TRÉSORIER. Mancuso.	Dubuclet.
Orléans	25,714	13,320
Ascension	561	1,020
Assomption	1681	1,020
Avoyelles	1,289	1,020
Baton Rouge, S	1,561	1,020
Baton Rouge, N	313	1,020
Bienville	709	1,020
Bossier	1,020	1,020
Caddo	1,020	1,020
Calcasieu	1,020	1,020
Caldwell	561	1,020
Cameron	1,020	1,020
Catahoula	1,020	1,020
Claiborne	1,020	1,020
Concordia	1,020	1,020
De Soto	1,020	1,020
Feliciana, Est	1,020	1,020
Feliciana, Ouest	1,020	1,020
Franklin	1,020	1,020
Grant	1,020	1,020
Iberia	1,020	1,020
Iberville	1,020	1,020
Jackson	1,020	1,020
Jefferson	1,020	1,020
Lafayette	1,020	1,020
Lafourche	1,020	1,020
Lincoln	1,020	1,020
Livingston	1,020	1,020
Madison	1,020	1,020
Morehouse	1,020	1,020
Natchitoches	1,020	1,020
Ouachita	1,020	1,020
Pinquemines	1,020	1,020
Pointe Coupée	1,020	1,020
Rapides	1,020	1,020
Red River	1,020	1,020
Richland	1,020	1,020
Sabine	1,020	1,020
St. Bernard	1,020	1,020
St. Charles	1,020	1,020
Ste. Hélène	1,020	1,020
St. James	1,020	1,020
St. Jean-Baptiste	1,020	1,020
St. Landry	1,020	1,020
St. Martin	1,020	1,020
Ste. Marie	1,020	1,020
St. Tammany	1,020	1,020
Tangipahoa	1,020	1,020
Tensas	1,020	1,020
Terrebonne	1,020	1,020
Union	1,020	1,020
Vermillion	1,020	1,020
Vernon	1,020	1,020
Washington	1,020	1,020
Webster	1,020	1,020
Wina	1,020	1,020
	73,406	69,344
Majorité de Mancuso	3,966	

Les deux paroisses laissées en blanc donnent les résultats suivants :

	Mancuso.	Dubuclet.
Carroll	235	3203
De Soto	1267	346
	140.	34.3
Majorité pour Dubuclet		938

LE VOTE DE 1874 POUR LA NOUVELLE-ORLÉANS.

Voici, comme terme de comparaison, le vote officiellement proclamé par le bureau des retours de l'élection de 1874 pour maire :

Wards.	Pour maire. F. Labatut, C. J. Leeds.	
1	672	3,027
2	911	3,366
3	2,067	3,269
4	941	1,511
5	1,300	2,133
6	922	1,496
7	1,388	1,896
8	455	1,769
9	621	1,807
10	742	2,466
11	799	2,349
12	534	946
13	479	574
14	305	946
15	1,005	904
16	450	166
17	328	207
	14,371	25,917
Majorité de Leeds 11,546.		

LES VOTES ÉLECTORAUX POUR LA PRÉSIDENCE.

Voici la liste des votes électoraux aux quels ont droit les Etats dans l'élection présidentielle de 1876.

Etats	Nombre des électeurs	Etats	Nombre des électeurs
Alabama	10	Minnesota	5
Arkansas	6	Mississippi	8
California	6	Missouri	15
Caroline du Nord	10	Nebraska	3
Caroline du Sud	7	Nevada	3
Colorado	3	New Hampshire	5
Connecticut	6	New Jersey	9
Delaware	3	New York	35
Floride	4	Ohio	22
Georgie	11	Oregon	3
Illinois	21	Pennsylvania	29
Indiana	15	Rhode Island	4
Iowa	11	Tennessee	12
Kansas	5	Texas	8
Kentucky	12	Vermont	5
Louisiane	8	Virginie	11
Maine	7	Virginie Occid.	5
Maryland	8	Wisconsin	10
Massachusetts	13		
Michigan	11	Total	369

Sperviseurs des Etats-Unis.

Voici la liste des supervisors des Etats-Unis, nommés sur la proposition du parti démocrate-conservateur :

Paroisse Ascension—L. A. Landry.
Est Baton Rouge—Ed. Cheatin.
Bienville—H. W. Ogden.
Carroll—J. E. C. Hedrick.
Claiborne—Alexandre Weil.
Concordia—G. Spencer Mayo.
DeSoto—Willis M. Wilcox.
Grant—J. O. Greyson.
Ibérie—John J. Devalcourt.
Iberville—Gustave S. Rousseau.
Jackson—Wm. M. Allen.
Jefferson, rive droite—Arthur Gardère.
Rive gauche—Andrew Armfurster.
Lafourche—Oscar Morgan.
Lincoln—Augustus C. Simonton.
Madison—James Tyson Lane.
Morehouse—E. B. Todd.
Ouachita—W. F. Pierce.
Plaquemines—H. E. Wilson.
Pointe-Coupée—M. Thompson.
Rapides—W. L. Sanford.
Rivière Rouge—J. M. McLemore.
Richland—John O. Summerline.
Ste-Hélène—John J. Wheat.
St-Jean-Baptiste—O. Dahl.
St-Jacques—Louis J. Gendat.
St-Martin—V. O. Courret.
Tangipahoa—R. V. McMichel.
Washington—Dr Geo. W. Vavasdo.
Webster—Julius W. Lancaster.
Orléans—Premier ward—John Bassett.
Second ward—Cornelius McMahon.
Troisième ward—C. J. Dalby.
Quatrième ward—Thos. E. Birmingham.
Cinquième ward—Charles Szarga.
Sixième ward—Jacob Volrath.
Septième ward—Octave Dalliet.
Huitième ward—James Riordan.
Neuvième ward—P. M. Moran.
Dixième ward—R. A. MacDonald.
Onzième ward—Thos. D Williams.
Douzième ward—Oscar Baker.
Treizième ward—A. Brobert.
Quatorzième ward—Isaac Mason.
Quinzième ward—Ed. Case.
Seizième ward—J. C. Toublemas.
Dix-Septième ward—Léon J. Boudousquié.

A nos Abonnés des campagnes

Nous sommes obligés de payer à la Nouvelle-Orléans même, depuis le 1er janvier 1876, d'après la nouvelle loi du Congrès, le port de tous les journaux que nous expédions à nos abonnés de l'intérieur. C'est donc à ces derniers, à qui leur poste locale ne pourra plus rien réclamer, de nous rembourser, en de nous payer le port en même temps que le prix de l'abonnement.

Le port et de 10 cents par mois, pour l'édition quotidienne, et de 2½ cents par an pour l'édition hebdomadaire.

Les maîtres de poste ainsi que nos agents devront donc et faire payer ce montant additionnel et nous le transmettre en même temps que le prix de l'abonnement.

LE GOUVERNEUR TILDEN ET LA LOUISIANE.—En 1876, quand Hayden dupa nait la Législature et aidait à Nicholls sous la contrainte de menaces militaires usurpateur, le gouverneur Tilden, de New York, n'a pas hésité à envoyer un message spécial à la législature de cet Etat pour dénoncer ces violences de fait et mettre les pouvoirs en demeure de les réprimer.

New York, le premier des Etats de l'Union américaine par son importance, doit exercer une grande influence sur l'opinion et on pouvait militairement dont les sentiments dans cette occasion solennelle. Cette dignité et une énergie calme, qui ne se démentirent pas un instant depuis la mort de Cromwell, ont fait le tour du monde. Aussi la même attitude a-t-elle été prise par la législature de l'Union dans les conditions les plus graves. Elle n'a pas voulu qu'on pût dire qu'elle avait reculé devant un devoir parce qu'il était difficile et dangereux. Elle a fait son devoir, et elle a bien mérité de la République.

SAMUEL J. TILDEN.

SPECTACLES, BALS, &c.

Association dramatique Orléanaise

SOCIÉTÉ DE LITTÉRATURE.

Représentation au bénéfice de la BIBLIOTHÈQUE DE LA SOCIÉTÉ.

Le Comité de la Société a l'honneur de prévenir le public que la représentation donnée au bénéfice de la Bibliothèque de la Société aura lieu

LUNDI SOIR, 20 NOVEMBRE,

Sous le patronage des Dames de la Société de St. Louis :

"Une Visite à Bedlam",
"La Nièce de Mr. Fleur",
"Indiana et Charlemagne".

Prix du Billet : (Une place réservée) 75 cents.
Troisièmes : (au Public) 25 cents

Note.—On pourra se procurer des places numérotées au Bureau de contrôleur (Vendredi 17 et Samedi 18 novembre, de 10 A. M. à 2 P. M. et le jour de la représentation de 9 A. M. à 3 P. M.

14 Nov—

Théâtre des Variétés.

CHARLES POPE.....Directeur

VENDREDI ET SAMEDI on montrera ainsi que le soir, positivement les derniers représentations de

OUR BOYS
OUR BOYS
OUR BOYS
OUR BOYS

LA COMÉDIE LA PLUS APPLAUDIE DU SIÈCLE

SAMEDI SOIR, 20 novembre, le drame le plus extraordinaire de l'époque ROSE MICHEL, avec de grands effets spéciaux.

17 nov—2t

Avez-vous besoin d'argent ?

ADRESSEZ-vous sans retard à Dauphine et St-Louis, No 226 rue St-Louis et 224 rue Dauphine. On y achète toute sorte d'objets de commerce tels que—meubles, vêtements d'hommes et de femmes, livres français, anglais, espagnols et allemands. On se rend à domicile.

Nov—1an JULES REGON.

Argent à prêter,

La Metropolitan Loan and Saving Banks. (Banque métropolitaine de prêts et d'épargnes.)

Au No 14 de la rue du Canal.

FAIT des avances sur et des marchandises, en objets mis en nantissement, sur diamants, tel bijoux, &c., à des taux variables d'un à quatre pour cent par mois.

Les reçus sont délivrés 17 heures avant de vendre. Les intérêts ne sont payés que pour le temps écoulé.

Les reçus sont délivrés 17 heures avant de vendre. Les intérêts ne sont payés que pour le temps écoulé.

Les ventes publiques ont lieu les mardi, jeudi et samedi, de 9 heures A. M. à 2 heures P. M.

T. D. VAN NORN, Caissier.

L. GIROT.

11.....rue du Canal.....11

Tailleur Fashionnable.

REÇOIT par chaque steamer des nouveautés d'Europe qu'il vend à bas prix pour du comptant.

Adressez-vous à lui pour vous en convaincre.

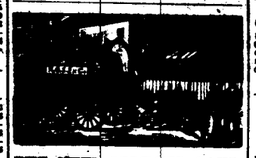

THE NEW ORLEANS SANITARY EXCAVATING COMPANY,

(Incorporée par une loi de la Législature et ayant le privilége exclusif de vider les fosses, Nouveaux d'aisances, &c.)

Cette Compagnie exécute le travail avec promptitude.

LES AVANTAGES DE L'APPAREIL INODORE.

dont elle se sert consistent en ce que le travail peut se faire à toute heure du jour ou de la nuit et en ce que les dépôts sont entièrement enlevés en ce qu'une demi-minute et vidés en dix ou quinze minutes; et ce que le tout se fait à

BAS PRIX.

On reçoit les ordres aux bureaux de la Compagnie, No 183 de la rue de la Commune ou à la boîte No 814 du bureau de poste. 2 sept—4m

PEYCHAUD & GARCIA.

AU No 46 DE LA RUE DU CAMP.

Marchands d'ouvrages de Bureau, IMPRIMEURS, LITHOGRAPHES et RELIEURS.

FABRICANTS DE LIVRES EN BLANC.

Les travaux de premier ordre sont une spécialité de la maison.

MM. Peychaud et Garcia seront heureux de recevoir des modèles et donner des évaluations de tous les espèces de livres à copier, livres de banques et de compagnies d'assurances, livres de journaux, journaux et livres de caisse, livres de commerce, livres de notes, livres de échantillons, etc.

Ils vous feront des prix avant de vous adresser ailleurs ou d'envoyer vos ouvrages au nord.

2 sept—4m—B J Mar

INSTITUT ST-LOUIS

POUR LES DEMOISELLES,

Dirigé par Mme Mathey.

No. 275 rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital.

La réouverture des classes aura lieu LUNDI, 1er septembre 1876. La direction offre de sa bienveillance et de ses soins.

Le jardin sera ouvert à l'instruction en toute théorique et pratique de langue anglaise, espagnole et française. Les prix bas pour les élèves, les jeunes dames et les demoiselles du dehors.

Août—2m

COLLÉGIAN

1023 rue du Canal. 1023 rue du Canal.

COLLÈGE COMMERCIAL.

OUVERT sous les jours et tous les soirs de 7 heures du matin à 7 heures du soir, durant toute l'année. Les élèves peuvent entrer et sortir quand dans une journée, une semaine, un mois, une année, un terme, pour un cours complet ou partiel, théorique et pratique, le jour et dans les différentes branches du commerce et les deux langues.

LEVI DOLHEAR, Président.

11 juillet—1 an—DMJ.

Institution de Mlle Defrance,

Pensionnat de Demoiselles

Dirigé

PAR MLLE SUZANNE LARRIEU.

Vincennes, 15 rue Montreuil, près Paris, France.

CET établissement fondé depuis 20 ans offre toutes les garanties pour l'éducation des jeunes personnes. Des professeurs de la ville de Paris, tous les maîtres spéciaux de l'Université, les langues vivantes, la musique et le chant sont donnés dans cette institution. Les élèves sont admises dans la famille de Mlle Defrance, qui les reçoit avec une bienveillance toute maternelle. Les vacances se passent à la campagne, dans une propriété appartenant à Mlle Defrance, à 2 lieues de Paris.

Pour tous renseignements complémentaires s'adresser à Mlle Defrance, 15 rue Montreuil, à Vincennes, près Paris.

Références : Mme Bonnet, 1 rue Cassette, Paris.

Jardin de Wenger

15 et 18, RUE BOURBON 15 et 18

H. WENGER, propriétaire.

OUVERT le 1er mars prix de la saison. (Fr.) et dimanche, TROIS BELLES ORCHESTRES, ENTRÉE LIBRE. Le Restaurateur vous offre les meilleurs vins et les mets les plus délicats. Le département de première classe. Table d'hôte.

Le célèbre BIÈRE MILWAUKEE (Lager) Bière de Milwaukee en fûts.

15 mars—1an

INSTITUTIONS.

INSTITUTION D'AQUIN.

CETTE Institution, dirigée par Mademoiselle H. FITZGERALD, a emporté de nouveaux titres dans le quartier le plus sain de la ville, et tout des cidevant internat et externat, les parents d'élèves, qui en exigeaient, à cause des facilités d'une institution externe, sont satisfaits de la bonne marche de l'établissement.

Le cours d'études, l'enseignement, les méthodes, les professeurs, tout est sur le même pied que dans les meilleures institutions de la Louisiane.

La Première Division, ou Académique, est sous la direction de Mlle Fitzgerald, assistée de professeurs et maîtresses spéciales.

La Seconde Division, ou Primaire, est confiée à Mlle Fitzgerald, assistée de professeurs et maîtresses spéciales.

Pour tous renseignements, s'adresser à l'Institution, rue d'Aquin, près Esplanade.

Août—2m

Mlle Fitzgerald. — Seule propriétaire de l'établissement, Cours d'été, 1876. Les élèves de l'établissement ou les jeunes demoiselles de la ville qui désirent suivre les cours d'été, le 1er septembre, à l'heure de la classe, sont priées de se faire inscrire à l'avance. Les familles et les parents d'élèves sont priés de s'adresser aux professeurs.

Août—2m

Agent de Publicité pour la Louisiane.

Bour. M. LUSHER.

INSTITUT ST-LOUIS

POUR LES DEMOISELLES,

Dirigé par Mme Mathey.

No. 275 rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital.

La réouverture des classes aura lieu LUNDI, 1er septembre 1876. La direction offre de sa bienveillance et de ses soins.

Le jardin sera ouvert à l'instruction en toute théorique et pratique de langue anglaise, espagnole et française. Les prix bas pour les élèves, les jeunes dames et les demoiselles du dehors.

Août—2m

COLLÉGIAN

1023 rue du Canal. 1023 rue du Canal.

COLLÈGE COMMERCIAL.

OUVERT sous les jours et tous les soirs de 7 heures du matin à 7 heures du soir, durant toute l'année. Les élèves peuvent entrer et sortir quand dans une journée, une semaine, un mois, une année, un terme, pour un cours complet ou partiel, théorique et pratique, le jour et dans les différentes branches du commerce et les deux langues.

LEVI DOLHEAR, Président.

11 juillet—1 an—DMJ.

Institution de Mlle Defrance,

Pensionnat de Demoiselles

Dirigé

PAR MLLE SUZANNE LARRIEU.

Vincennes, 15 rue Montreuil, près Paris, France.

CET établissement fondé depuis 20 ans offre toutes les garanties pour l'éducation des jeunes personnes. Des professeurs de la ville de Paris, tous les maîtres spéciaux de l'Université, les langues vivantes, la musique et le chant sont donnés dans cette institution. Les élèves sont admises dans la famille de Mlle Defrance, qui les reçoit avec une bienveillance toute maternelle. Les vacances se passent à la campagne, dans une propriété appartenant à Mlle Defrance, à 2 lieues de Paris.

Pour tous renseignements complémentaires s'adresser à Mlle Defrance, 15 rue Montreuil, à Vincennes, près Paris.

Références : Mme Bonnet, 1 rue Cassette, Paris.

Fabrique de Chaussures du Sud

—DE—

JOHN HANSEN.

Aux Nos. 33 et 35 de la rue du Canal.

NOUVELLE-ORLÉANS.

Aux Citoyens du Sud,

JE suis heureux de vous annoncer que la fabrique de chaussures, établie depuis un quelque temps à Algiers, est maintenant en pleine opération, et que je suis prêt à vous approvisionner, entièrement, de tous les articles de chaussures, que vous pouvez désirer, depuis les plus légers, jusqu'aux plus forts, comme aussi, de tous les articles de fantaisie, tels que Bottines, Souliers, Pantoufles, &c., &c., &c.

Je prie le public de généreux patronage dont il m'a honoré; je me dévouerai plus que jamais à mériter la confiance qu'il m'a témoignée.

Notre population devrait encourager une entreprise manufacturière des hommes et des enfants, qui, sans elle, seraient forcés d'aller chercher ailleurs ce qu'ils trouvent maintenant chez eux.

J'ai la confiance de croire que mes efforts à donner une excellente qualité à mes articles, et mes prix modérés, me feront obtenir la part de patronage à laquelle j'ai droit.

Je suis, avec respect, votre obéissant serviteur,

JOHN HANSEN.

Sommambule.

LE PROFESSEUR LEBORGNE, de retour de Paris, peut être consulté sur tous les événements de la vie, tels que mariages, voyages, maladies, etc., etc., etc. Il vous dira le passé, le présent et le futur. Il vous dira le nom de la personne qui vous aime, le nom de celle qui vous déteste